



Séance CMP CC66 du 8-09-2022
DECLARATION LIMINAIRE
FEDERATION SUD SANTE SOCIAUX
CONTRE LA MOBILISATION PATRONALE
du 28 septembre 2022

La Fédération SUD Santé Sociaux dénonce le double jeu des organisations patronales NEXEM et FEHAP.

En effet, alors que depuis des mois, votre organisation patronale aux côtés de la FEHAP, dans le cadre non seulement des négociations autour de votre projet de CCUE avec AXESS, mais aussi dans le cadre de la CC 66-CHRS, vous refusez systématiquement de signer un accord d'extension des 183€ net mensuels pour tous et toutes. En lançant publiquement un appel à la mobilisation le 28 septembre, vous provoquez l'ensemble des salarié.es du secteur du privé non lucratif du sanitaire, du social et du médico-social.

Vos revendications même si nous pouvons les partager, ne reflètent en aucun cas votre discours et vos actions en négociation, ni votre comportement méprisant que vous affichez pour les acteurs du secteur. En effet, votre organisation patronale a signé, au mois de mai dernier, un accord excluant des salarié.es travailleurs.es du sociale... et vous osez aujourd'hui et publiquement faire croire le contraire !

Les salarié.es ne sont pas dupes et, ce n'est pas votre campagne de communication sur les mobilisations auxquelles vous appelez qui va régler les difficultés de recrutement que notre secteur traverse.

Depuis des années votre organisation patronale et celles de votre confédération sont sourdes aux revendications de notre organisation syndicale. Depuis des années la politique de management de vos adhérents est responsable de la pénurie dont vous vous plaignez actuellement : Non reprise de l'ancienneté à l'embauche, salaires stagnants depuis 30 ans, maintien délibéré des équipes en sous-effectif, absence ou insuffisance de remplacements, souffrance et accidentologie en augmentation constante consécutive de conditions de travail délétères, absence d'un plan massif de formation qualifiante.

Pour la Fédération SUD Santé Sociaux, nous vous demandons dans l'intérêt général des salarié.es, mais aussi des personnes que nous prenons en charge d'avoir le courage politique face à ce gouvernement de traduire vos paroles par des actes forts en signant l'accord d'extension des 183 € à l'ensemble des salariés du secteur pour la CC 66-CHRS et, au niveau d'AXESS pour l'ensemble de la branche sanitaire, sociale et médico-sociale mais aussi de signer l'accord d'augmentation de la valeur du point à 5 euros pour la CC 66-CHRS.

Seul un tel geste de votre part enverrait un signal fort aux salariés et sauverait le secteur associatif d'une mort clinique dont vous serez les seuls responsables.

